



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

071-778596502-20250122-Delib2025-197-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2025  
Publication : 27/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



## **OPAC SAONE-ET-LOIRE**

### **Délibération**

### **REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mercredi 22 janvier 2025 à 14h00, siège de l'OPAC Saône-et-Loire, salle 1

#### Présidence :

M. DUPARAY

#### Etaient présents :

M. AYMONIER ; Mme BARNAY ; M. BECHET ; M. BERTIN ; M. BOIREAU ; M. BROCHETTE ;  
Mme BURY ; M. DURAND ; M. GARREAU ; M. GILLOT ; Mme GODET-HUMBERT ; M. IOOS ;  
M. PIFFETEAU ; M. POCHEVILLE

#### Excusés :

Mme CANNET  
M. PETITJEAN

#### Représenté(e)s :

M. CORDEIRO représenté par M. DUPARAY  
M. DOUSSOT représenté par Mme BURY  
M. FROMONT représenté par M. BROCHETTE  
M. JANIAUD représenté par Mme BURY  
Mme JOST représentée par M. BECHET  
M. MARTI représenté par M. DURAND  
Mme MAUNY représentée par Mme BARNAY  
Mme ROBIN représentée M. DUPARAY  
M. UHLRICH représenté par M. AYMONIER  
M. VADOT représenté par Mme BARNAY

#### Assistaient à la séance :

M. MONCOLLIN, Directeur Général par intérim (*sorti au point II*)  
Mme PETITJEAN, Directrice des Ressources Humaines  
Mme DUPERRON, Directrice Juridique  
Mme PETITJEAN, Directrice Financière  
Mme DOREY, Directrice Promotion et Avenir  
M. MILLIERE, Directeur Réseau des Agences  
M. SELLAM, Directeur Développement Patrimoine  
M. QUETU, Directeur Informatique  
Mme PEREZ, Assistante de direction  
Mme MAGNIEN, représentant la DDT  
Mme DALLOT, représentant le CSE

#### Compte-rendu :

M. MERITE, Attaché de Direction

- V -

**INTERIM EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL**

L'article R. 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation dispose que « en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général, ses pouvoirs sont assumés par l'un des directeurs ou chefs de service, désigné par le Conseil d'Administration ».

La désignation de Mme Anne-Claire DOREY, Directrice de la Direction Promotion et Avenir, est proposée.

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la désignation de Mme Anne-Claire DOREY, Directrice de la Direction Promotion et Avenir, pour assumer les pouvoirs de M. Matthieu MONCOLLIN, Directeur Général, en son absence ou en cas d'empêchement.**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h20

Le Président,  
Lionel DUPARAY

